



Bientôt une formation en ligne sur la fin de la castration à vif

Les éleveurs de porcs qui poursuivront la castration avec prise en charge de la douleur en 2022 pourront suivre une "formation à distance" que le ministère prend en charge. Les éleveurs qui poursuivront cette pratique - pour des raisons de qualité de la viande notamment - devront prendre en charge la douleur des animaux pendant et après l'opération (anesthésie et analgésie). D'après une instruction technique du 18 novembre, la formation sera obligatoire pour les éleveurs et salariés pratiquant la castration. Elle consistera en un module théorique, suivi "dans les six mois" d'un module pratique. Deux produits seront utilisables, la lidocaïne (injectable) et le tri-solfen (en gel) ; les protocoles correspondants sont consultables sur le site de l'Ifip (Institut du porc). Le tri-solfen fait actuellement l'objet d'une procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Belgique, précise l'entourage du ministre. Une fois celle-ci obtenue, la France pourra demander une autorisation temporaire d'usage (ATU) permettant d'utiliser ce produit "début janvier". / Agra